



À : Personnel de soutien

De : Comité de perfectionnement du personnel de soutien

C. c. : Personnel cadre, Gabriela Totoliciu

Objet : Perfectionnement – Personnel de soutien

Date : 10 juin 2021

Bonjour,

Afin d'allouer les ressources financières disponibles aux différentes activités de perfectionnement pour l'année 2021-2022, le comité de perfectionnement du personnel de soutien souhaite recueillir et analyser les demandes de façon globale dans le cadre d'une opération de planification annuelle.

Nous vous demandons donc de compléter dès maintenant un [formulaire de demande de remboursement d'un perfectionnement](#) pour **chaque** activité de perfectionnement, individuelle ou collective, que vous souhaiteriez effectuer entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022. Si vous ne connaissez pas les frais exacts reliés à votre demande, nous vous prions de les estimer le plus précisément possible. N'oubliez pas d'indiquer les frais de déplacement, d'hébergement et de repas si applicable.

Vous devez faire parvenir vos formulaires complétés et dûment autorisés par votre gestionnaire à Gabriela Totoliciu **au plus tard le 15 septembre 2021.**

Il vous sera possible d'effectuer des demandes de perfectionnement en cours d'année, mais votre demande pourrait être refusée si tous les fonds disponibles ont déjà été attribués.

Le comité de perfectionnement se réunira en septembre pour analyser les demandes. Vous recevrez l'information concernant l'autorisation ou le refus de votre demande dans les meilleurs délais suivant cette rencontre.

En tout temps, si vous avez des questions concernant l'application de cette nouvelle procédure, vous pouvez contacter Gabriela Totoliciu, technicienne en administration au Service des ressources humaines au poste 4651 ou au gtotoliciu@cmaisonneuve.qc.ca.